

RIHB TRANSACTIONS

TARIFS TTC

Etablis en date du 01.05.2008

VENTES

Les honoraires d'Agence sont calculés sur le prix de vente global TTC.

MONTANT de la TRANSACTION	HONORAIRES TTC
Jusqu'à ... 50 000 €	8 %
Jusqu'à ... 100 000 €	7 %
Jusqu'à ... 150 000 €	6 %
Jusqu'à ... 200 000 €	5.5 %
Jusqu'à ... 250 000 €	5 %
Jusqu'à ... 300 000 €	4,5 %
Au-delà de 300 000 €	4 %

NB : Conformément aux usages locaux et sauf convention expresse différente entre les parties (indiquée au mandat), la rémunération sera à la charge du VENDEUR.

Nous ne sommes pas habilités à percevoir de fonds.

ESTIMATION

- Forfait : 180 € TTC

REGIE IMMOBILIERE DU HAUT BUGEY

TARIFS TTC

En vigueur depuis le 15.03.2017

SYNDIC DE COPROPRIETES

- Honoraires de base de 110 à 200 € TTC/lot principal (selon la taille, structure et équipement de l'immeuble Incluant toutes les prestations et frais.
Frais d'affranchissement en supplément
Aucune autre facturation à prévoir)
- Honoraires de mutation : 319 € TTC à la charge du vendeur.

LOCATION DE BIENS

- honoraires de gestion : 6.5 % H.T soit 7.8 % TTC
- Honoraires de location : 11 % TTC du loyer annuel Partagé par moitié locataire, moitié propriétaire.

Etabli le 15 Mars 2017

Siret 485139133 00014 – APE 6831Z – Carte professionnelle CPI 0101 2015 000001 827
Garantie financière Compagnie Européenne de Caution